

L'an deux mil vingt-trois le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

Etaient présents : Mesdames DELILLE Laëtitia, FESSARD Séverine.
Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien et MOREL Teddy

Etaient absents excusés : Madame DUBOC Catherine,
Madame LEFRANÇOIS Dominique ayant donné pouvoir à Madame DELILLE Laëtitia.
Monsieur PLICHET Guillaume

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame CARRÉ Elise Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- Avis sur la demande de l'augmentation de la capacité de traitement d'un méthaniseur par la SAS BIOENERGIE
- Délibération sur le financement de l'OP248 Rénovation des annexes SAC

2023-03/1 : Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire précise que cette année nous disposons d'une enveloppe de 2 500 €. Puis monsieur le maire donne la parole à Mme Laëtitia DELILLE qui a préparé le dossier des propositions de subventions.

Nom de l'Association	2022 Montant votés	2023 Objet	2023 Montants proposés	2023 Montant votés
CFAIE Val de REUIL	50 €	1 jeune de la commune MACHURET Marine Courier reçu	50 €	50 €
Vie et espoir (pathologie leucémie aide aux familles)	80 €	courrier/ budget reçu	80 €	80 €
La croix Rouge Etrépagny	50 €	pas de bilan	50 €	50 €
Comité des Fêtes	550 €	AG de prévue	600 €	550 €
FJEP Douville	670 €		600 €	600 €
RASED vallée de l'Andelle	100 €	courrier/ budget reçu	100 €	100 €
Andell'handicap	90 €	pas de bilan	90 €	90 €
Les restaurants du cœur	330 €	courrier	280 €	300 €
Association Charline (pathologie enfants cardiaque)	0 €	courrier		
RAS Romilly sur Andelle (multisport)	60 €	courrier 4 Douvillais dem 80 Euros	60 €	60 €
Source Andelle	50 €	courrier	50 €	50 €
La maison familiale rurale MFR	50 €	1 Douvillais pas de demande	50 €	50 €
Coopérative Pont st Pierre	200 €	pas de courrier	150 €	150 €
ANDELLE Natation	0 €	courrier		
Ecole Douville sur Andelle	50 €	courrier	50 €	70 €
Société Nationale Protectrice des Animaux	50 €	Rouen pas de courrier	50 €	50 €
AMF Téléthon	0 €	courrier + RIB		
SPAÉ Evreux	0 €	courrier + RIB		
Bequerelle Sclérose	0 €	courrier + RIB		
FCPE Collège Fleury	0 €	courrier	0 €	
Fondation Brigitte BARDOT	0 €	Intervention + courrier	120 €	120 €
Préhandys 276	0 €	courrier et budget		
TEAM EUMONIE Douville	0 €	nouvelle association	0	
Association studio sport	0 €	1 Douvillais	50 €	50 €
Batiment CFA	0 €	1 Douvillais	50 €	50 €
Banque alimentaire de l'Eure	0 €	courrier +RIB	0	
Total :			2 480 €	2470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :

- De voter pour la liste et les sommes ainsi définies,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

2023-03/2 : Vote du budget.**Présentation du budget partie investissement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget, partie investissement présenté, correspond à celui du débat d'orientation budgétaire du Conseil du 27 mars dernier à quelques ajustements près ici présentés.

OP 241 Etudes d'aménagement ravine : 1 500 € (- 200€)

OP 244 LED Aubépine : 0€ (Que 3 800 € en RAR)

OP 248 Annexes SAC : 8 000 € (-1 000 €).

Pas de dépenses imprévues en investissement.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le budget présenté est très serré et que les écarts proposés aujourd'hui sont nécessaires à l'équilibre recettes dépenses du budget en fonctionnement.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
LIBELLE	Budget précédent	Situation	Nouvelles propositions 2023
OP 186 Extincteur	250,00 €		250,00 €
OP 188 Aménagement Ravine	2 000,00 €	à reconduire	2 000,00 €
OP 192 Trottoirs 3ème tranche	178 389,43 €	RAR 178 389,43 €	0,00 €
OP218 Salle d'activités communales	169 200,00 €	RAR 18 771,49 €	0,00 €
OP219 Etudes et Architecte pour Salle d'activités communale	19 471,00 €	RAR 867,52 €	820,00 €
OP 225 Aménagement Monument aux morts	16 000,00 €	à reconduire	0,00 €
OP 228 réfection électricité église	4 000,00 €	à reconduire	4 000,00 €
OP 232 Place Lucien Nicolas	180 154,41 €	RAR 180 154,41 €	0,00 €
OP 233 Aménagement PMR Mairie	57 800,00 €	à reconduire	51 391,20 €
OP 239 Défense incendie	17 500,00 €	RAR 4 196,87 €	0,00 €
OP 240 Etude 2 RD321, Trottoirs et Place	€	RAR 4704,66 €	0,00 €
OP 241 Etudes aménagement ravine	1 700,00 €	à reconduire	1 500,00 €
OP 244 LED Aubépine	3 800,00 €	RAR 3 800 €	0,00 €
OP 245 Gestion des eaux pluviales	2 900,00 €	RAR 2 820,00 €	0,00 €
OP 247 LED Kratz et Essart			4 900,00 €
OP 248 Rénovation des annexes Salle			8 000,00 €
Total			72 861,20 €
RAR		396 704,38 €	396 704,38 €
D001			0,00 €
Emprunts (capital) fin 2024 Taux : 1,08%	97 925,90 €	à reconduire	12 994,72 €
Emprunts (capital) fin 2024 Taux: 0,43%	80 000,00 €	à reconduire	10 107,53 €
Emprunts (capital) fin 2041 Taux: 1,03%	300 000,00 €	à reconduire	13 720,00 €
165 Dépôts cautionnements		à reconduire	440,00 €
168751 Dette envers groupe de CL. Fin 2023			400,31 €
Total des dépenses d'investis.			507 228,14 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTE			
Recette Total			€
021 virements de la section d'exploitation			61 097,02 €
1068 excédents à reporter			219 731,53 €
10226 Taxe Aménagement			1 168,00 €
10222 FCTVA de 2021			2 476,99 €
28041512 Amortissement			25 055,87 €
OP 218 DETR et département 60% (SAC)	Sub: 40% + 20% sur HT	RAR 38 617,90 €	0,00 €
OP 188 DSIL Aménagement Ravine	Sub: 40% sur HT		664,00 €
OP 192 RD321 Département. Assainissement en traverse		RAR 40 000,00 €	0,00 €
OP 233 DETR Mairie	Sub: 40% sur HT		17 061,88 €
OP 239 Défense incendie	Sub: 40% + 20% sur HT	RAR 7 996,00 €	0,00 €
OP 248 CDCLA			3 000 €
R001			90 358,95 €
RAR			86 613,90 €

Présentation du budget partie fonctionnement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget contenu dans l'annexe intitulée : Remarques sur la partie fonctionnement du budget 2023.

Présentation du budget par chapitres :

Dépenses					
Chapitre	Libellé	budget 2022	Proposition 2023	CA 2022	
011	Charges Générales	152 970,00 €	158 700,00 €	134 028,18 €	1,037
012	Charges de personnel et frais assim.	93 350,00 €	97 600,00 €	94 522,39 €	1,045
014	Atténuation de produits	28 577,00 €	28 577,00 €	28 538,95 €	1
65	autres charges de gestion	38 979,00 €	42 240,00 €	35 777,39 €	1,083
66	Charges financières	3 500,00 €	3 200,00 €	3 485,33 €	0,914
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	475,00 €	1
68	Dotation sur amortissement		200,00 €		
6588	dépenses imprévues	9 073,82 €	7 299,27 €	0,00 €	0,804
Total dépenses physiques		327 449,82 €	338 616,27 €	296 827,24 €	1,034
dépenses réelles envisagées		318 376,00 €	331 317,00 €		1,040
023	Virement à la section investissement	216 917,50 €	61 097,02 €	0,00 €	
042	Op d'ordre de transfert	17 857,00 €	25 055,87 €	17 856,45 €	
Total dépenses. Fonctionnement		562 224,32 €	424 969,16 €	314 683,69 €	
Recettes					
13	Atténuation de charges	10 400,00 €	10 000,00 €	9 897,60 €	
70	Vente de produits / Prestation de services	62 400,00 €	39 400,00 €	56 842,18 €	
73	Impot et taxes	110 000,00 €	120 000,00 €	127 432,00 €	
74	Dotations ,Subv. et Participations	122 680,00 €	141 515,50 €	157 282,58 €	
744	FCTVA		3 384,50 €		
75	Autres produits de gestion courante	13 400,00 €	33 400,00 €	16 502,46 €	
77	Produits exceptionnels	100,00 €	100,00 €	183,24 €	
78	Reprise sur amortissement		200,00 €		
Total Recettes		318 980,00 €	347 800,00 €	368 140,06 €	
Résultat d'exploitation reportée		243 244,32 €	76 969,16 €	243 244,32 €	
Recettes de fonctionnement cumulées		562 224,32 €	424 969,16 €	611 384,38 €	-0,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le vote se fait au Chapitre en fonctionnement et à l'opération en investissement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de voter le BP 2023.

Les comptes se déclinent comme suit :

FONCTIONNEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	424 969,16 €
INVESTISSEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	507 228,14 €
BUDGET GLOBAL	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	932 197.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :

- D'approuver et de voter le BP 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-3/3 Taxe ordures ménagères sur les logements Communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la taxe des ordures ménagères n'était pas répercutée dans les charges des loyers des logements communaux des 29 et 31 de la rue Fontaine Guérard.

3-03
342

SÉANCE DU 17 AVRIL 2023

Lors de la préparation du nouveau bail du N°29 nous nous sommes rendu compte que la clause traitant des ordures ménagères n'existait pas. En fait ce n'était pas prévu dans les baux. Nous l'avons donc rajoutée. Il nous faut donc régulariser la situation pour le N°31. Pour ce faire il est nécessaire de créer un avenant au bail afin d'introduire la répercussion du coût des ordures ménagères ainsi que la baisse du loyer pour rendre l'opération à coût nul pour le locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :

- **De créer un avenant au bail afin d'introduire la répercussion du coût des ordures ménagères ainsi que la baisse du loyer pour rendre l'opération à coût nul pour le locataire.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-3/4 Autorisation de la signature d'un arrêté de délimitation suite au bornage effectué entre la mairie et la propriété LAPLAIGE BARBIER.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande des propriétaires, LAPLAIGE BARBIER, la Sté Euclid Eurotop a réalisé le 07 février 2023 un bornage définissant les limites de propriété entre la Commune et la propriété LAPLAIGE BARBIER.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, lors du bornage, le géomètre a constaté un écart entre la limite de fait et la limite cadastrale.

Puis monsieur le Maire donne la parole à M. Cédric DUVAL qui présente le détail de la situation.

Monsieur le Maire précise ensuite au Conseil Municipal qu'en fait le trottoir a été construit en partie sur la propriété de M. LAPLAIGE. Cet écart, issu d'un accord verbal avec M. FESSARD, le propriétaire précédent, doit être régularisé au plus vite. M. LAPLAIGE et Mme BARBIER sont d'accord pour cette régularisation.

Enfin, monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer le procès-verbal et le plan de bornage issu des relevés effectués entre la mairie et la propriété LAPLAIGE BARBIER. Un arrêté de délimitation sera aussi fourni.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Présentation de l'organisation des travaux de la place et de la RD321.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une note d'information a été distribuée aux administrés ainsi qu'à toutes les personnes concernées par les travaux. Il précise qu'une information sur Panneau Pocket a aussi été éditée.

Puis monsieur le maire donne la parole à M. Cédric DUVAL qui présente le détail de l'organisation des travaux avec le phasage des 3 tranches.

Présentation des devis pour le portail rue de l'école.

Monsieur le maire donne la parole à M. Cédric DUVAL qui détaille les 2 devis reçus pour changer le portail de l'école côté rue.

- Serrurerie Clôtures de l'Andelle propose pour 4 879,00 € hors TVA un portail en acier.
- Batistyl habitat propose pour 4 737,26 € avec la TVA un portail en aluminium.

Le Conseil Municipal considère que c'est trop cher. Après de nombreux échanges et réflexions afin d'essayer de diminuer le coût du changement de ce portail le conseil Municipal demande d'obtenir d'autres devis. Monsieur Cédric DUVAL va faire une synthèse des propositions et demander des devis complémentaires.

2023-3/5 Réflexion sur la tarification des repas de la cantine non décommandés.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis l'adoption de la cantine à un Euro nous constatons que très peu de repas sont décommandés lors d'absences prolongées des enfants. 240 repas de septembre à mars n'ont pas été décommandés. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas du premier jour d'absence de l'enfant est pris en charge par la mairie.

Monsieur le Maire précise que les repas qui sont commandés sans être consommés vont à la poubelle. Ceci est un désastre écologique en plus de la dépense inutile.

Afin d'arrêter cette dérive monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire payer les repas qui ne sont pas décommandés au tarif de la 3^{ème} tranche (3,65€) quel que soit le revenu fiscal de référence de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :

- **De faire payer les repas qui ne sont pas décommandés au tarif de la 3^{ème} tranche (3,65€) quel que soit le revenu fiscal de référence de la famille.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-03/06 : Avis du Conseil Municipal sur la demande de l'augmentation de la capacité de traitement d'un méthaniseur par la SAS BIOENERGIE

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil du 27 mars dernier le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'extension de l'exploitation SCEA Elevage des Peupliers. En conséquence la capacité du méthaniseur doit être augmentée.

3-03
343

SÉANCE DU 17 AVRIL 2023

C'est l'objet de cette seconde enquête publique qui traite de la demande de l'augmentation de la capacité de traitement d'un méthaniseur par la SAS BIOENERGIE.

Monsieur le Maire précise au conseil Municipal que l'enquête publique est close depuis ce soir et que le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce dossier avant le 02 mai.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 7 voix,

☞ **De donner un avis favorable à l'extension de cette installation.**

☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-03/07 : Délibération sur le financement de l'OP248 Rénovation des annexes SAC :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que nous venons de voter l'Op 248 en investissement lors du vote du budget. Nous devons donc demander de bénéficier du fond de concours proposé par la CDCLA.

Le montage financier de l'opération 248, rénovation des annexes de la S.A.C est le suivant.

Les dépenses réalisées pour un montant de 8 000 € sont liées à:

- La mise aux normes de la cuisine qui consiste à : créer :
 - Un espace « propre » pour la préparation et la cuisson des repas ; avec une nouvelle hotte.
 - Un espace « sale » pour le lavage et l'évacuation des déchets ; avec un nouvel évier.
- Un espace de rangement vaisselle pour la location.
- La rénovation du local des associations.

Les recettes sont assurées par :

- Un fond de concours de la CDCLA pour les Communes à hauteur de 3 000 €
- Un autofinancement de la Commune à hauteur de 5 000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 7 voix,

☞ **De donner un avis favorable** à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA.

☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le réseau fibre n'a pas pu être installé en mairie ; le fourreau étant bouché. Nous avons demandé à la Sté Colas de nous installer un fourreau pendant les travaux de la place.
- Le réseau fibre pour l'école sera installé le 18 avril soit demain.
 - Information sur l'organisation des travaux d'aménagement de la cuisine, du bar et du local des associations de la S.A.C.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15.